



Demande de droit de visite et d'hebergement

Par **angelnat76530**, le **14/05/2012 à 08:05**

Bonjour, Bonjour voila j'ai eu une petite fille il y a 2 ans avec un homme qui n'a jamais vécu avec moi il venait voir sa fille de temps en temps chez moi et en ma présence uniquement, il a reconnu sa fille 7 mois apres sa naissance mais elle ne porte pas son nom, aujourd'hui celui ci veut prendre sa fille et l'emmené une journée mais je ne veut pas car il a de gros soucis avec l'alcool et avec la justice(vol, braconage, conduite en état d'ivresse derniere condamnation en 2011 pour vol en reunion il a eu une condamnation de 6 mois ferme et 6 mois avec sursis, peine qu'il n'a pas encore effectué plus 11 000 euros d'amende, le 14 février 2012 il a été arrêté et placé en dégrisement pour rébellion sur les forces de l'ordre un policier a été obligé de lui mettre un coup de matraque pour le maîtriser, voila je voudrait savoir ce a quoi il peut prétendre par rapport a sa fille, sachant qu'il n'a pas de logement il vit a droite et a gauche et qu'il ne travaille pas depuis maintenant presque 8 ans merci de me laisser vos renseignements je veux protéger ma fille et le plus rapidement possible car il m'a menacé de mort si je ne cède pas a c demande cordialement
Consultation juridique

Par **cocotte1003**, le **14/05/2012 à 14:33**

Bonjour, vous ne faites RIEN, vous ne lui laissez plus votre fille. Sans jugement du JAF vous n'avez aucune obligation. S'il veut voir sa fille il saisit le JAF et demande un droit de visite, vous ferez alors valoir votre point de vue (preuve à l'appui) et demanderez une pension alimentaire, cordialement

Par **angelnat76530**, le **14/05/2012 à 14:58**

merci je ne lui laisserait pas ma fille c sur pour les preuves il y a juste son casier judiciaire a regardé et une prise de sang a effectué pour l'alcool. je voudrait surtout savoir si il a une chance d'obtenir quoi que ce soit si quelqu'un a connu ce genre de situation ?